

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-8-10-2

Séance du vendredi 29 mai 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LE CERCLE DE YANFOLILA AU MALI Signature d'une convention opérationnelle de partenariat pour l'année 2009 et d'une convention de financement annuelle avec l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n°2009-2 -1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2008-5-10-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au budget primitif 2009 des actions de coopération internationale, transfrontalière et européenne,
- VU l'avis de la Commission des Actions et des Relations Internationales du 5 février 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la poursuite du partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali et la participation départementale au projet, au titre de l'année 2009, à hauteur de 29 500 €, soit 25 242 € en fonctionnement et 4 258 € en investissement selon les modalités stipulées dans la convention de financement annuelle 2009 jointe au rapport et autorise le Président à verser ce montant à l'IRCOD, coordinateur de cette coopération.

L'incidence financière est prévue en fonctionnement, sur le programme F714, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 et en investissement, sur le programme F214, chapitre 204, fonction 041, nature 2042.

- Approuve la convention opérationnelle de partenariat 2009 et la convention de financement annuelle entre le Département et les différents partenaires de cette coopération jointes au rapport et autorise le Président à signer ces documents.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions